

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 05/11/2016

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation, débat et adoption des statuts de l'association**
 - adoption du nom de l'association
 - adoption des différents articles

 - 2) Election du Conseil d'Administration et du Bureau**
 - durée du premier mandat des membres élus
 - candidatures
 - votes

 - 3) Vote des délibérations**
 - gratuité de l'adhésion pour la première année
 - mandatement du CA
 - réglementation de la pratique

 - 4) Informations diverses**
 - choix du terrain
 - convention avec la mairie de Heugas et les propriétaires privés
 - calendrier
-

Etaient présents par ordre alphabétique :

ALVAREZ Jacques, BOTTOLI Muriel, Colin Régis, CUENCA Jeff, DAMATO Alain, DUSSAUT Pascal, LECAT Maylis, LESCOASTREYRES Cécile, LESCOASTREYRES Serge, MONTOLIEU Stéphane, ROUGERIE Francis, SIMON Pascal, SPAETH Gérard, SUZANNE André, TOUYA Lionel, WACZECKA Jayne

Etaient excusés et avaient donné mandat :

MOLINA Gérard, mandat à SUZANNE André
MONTOLIEU Cécile, mandat à MONTOLIEU Stéphane

16 personnes présentes / 18 votants

Après signature de la feuille d'émargement, la séance est ouverte par jacques ALVAREZ.

1) Présentation, débat et adoption des statuts de l'association

Adoption du nom de l'association

Après examen et discussion des différentes propositions, c'est le titre « Les Archers des Pays de l'Adour » qui est retenu à l'unanimité des votants.

Adoption des statuts

Après examen et discussion, les statuts de l'association « Les Archers des Pays de l'Adour » sont adoptés sans modification à l'unanimité des votants.

2) Election du Conseil d'Administration et du Bureau

Préalablement à la désignation du CA et du Bureau, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité des votants :

« L'année 2017 étant une année de mise en place et de transition, il est décidé que les membres du Conseil d'Administration et du Bureau installés lors de l'AGE du 05.11.2016 sont élus pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle élection pour désigner les membres du CA et du Bureau aura lieu à la fin de cette période ; ils seront alors élus pour la durée prévue dans les statuts de l'association. »

Candidatures pour le CA

Il est fait appel à candidatures, 7 personnes se proposent pour un nombre total de postes au CA de 9.

Il est proposé, conformément aux statuts de procéder à un vote à main levée sur l'ensemble de la liste ; la proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

Election du CA

Les 7 candidats sont élus à l'unanimité des votants, il s'agit de : ALVAREZ Jacques, DUSSAUT Pascal, LECAT Maylis, LESCASTREYRES Serge et LESCASTREYRES Cécile, MONTOLIEU Stéphane, SIMON Pascal.

Candidatures pour le Bureau

Il est fait appel à candidatures, 3 personnes se proposent pour les postes de Président, de Trésorier et de Secrétaire.

Il est proposé, conformément aux statuts de procéder à un vote à main levée pour chacun des candidats ; la proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

Election du Bureau

Jacques ALVAREZ est élu Président de l'association à l'unanimité des votants

Serge LESCASTREYRES est élu Trésorier de l'association à l'unanimité des votants

Pascal DUSSAU est élu Secrétaire de l'association à l'unanimité des votants

3) Vote des délibérations

Mandatement du CA

Les membres de l'association, réunis ce jour, ont adopté la délibération suivante à l'unanimité des votants :

« Le Bureau et en particulier le Président sont expressément mandatés pour mener à bien les recherches pour l'implantation des installations sportives de l'association et conventionner avec la collectivité locale et/ou les propriétaires privés détenteurs des terrains. »

« Le Bureau et en particulier le Président sont expressément mandatés pour mener à bien toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de l'association et au lancement de l'activité de tir à l'arc ; entre autres démarches, ouverture d'un compte bancaire, prise d'un contrat d'assurance, affiliation à la FFTL,....

Délégation de signatures

Les membres de l'association, réunis ce jour, ont adopté la délibération suivante à l'unanimité des votants, moins une voix :

« Le Président a la signature pour tout acte et tout document de la vie associative »

« Le Trésorier et le Secrétaire ont la signature bancaire »

Gratuité de l'adhésion pour la nouvelle année

Les membres de l'association, réunis ce jour, ont adopté la délibération suivante à l'unanimité des votants :

« L'année 2017 étant une année de mise en place et de transition, il est décidé que pour cette première année l'adhésion à l'association sera gratuite.

A compter de la deuxième année et conformément aux statuts, une cotisation sera demandée aux adhérents ; son montant alors sera fixé, sur proposition du CA, par l'Assemblée Générale. »

Réglementation de la pratique

Les membres de l'association, réunis ce jour, ont adopté la délibération suivante à l'unanimité des votants :

« Après lecture et examen, le document fixant la réglementation de la pratique du tir à l'arc dans le cadre de l'association et sur le terrain mis à disposition a été entériné. »

4) Informations diverses

Il est rappelé à l'ensemble des participants que la commune de Heugas, acceptait de mettre à disposition de l'association un terrain de quelques 6 hectares et que deux propriétaires privés acceptaient la mise à disposition de leurs terrains contigus au terrain communal ; ce qui porte la surface totale du terrain dont disposera l'association pour installer les aménagements nécessaires à la pratique du tir à l'arc à quelques 8 hectares.

Le Président fait part à l'assemblée des éléments constitutifs de la convention qui sera signée entre l'association et la commune de Heugas, entre autres :

- Convention de bail pour terrain nu
- Durée du bail de 9 ans
- Loyer de 10 € par an

La convention avec les propriétaires privés devraient être de la même durée.

Le Président donne les grandes lignes des tâches à accomplir dans les jours qui viennent :

- Dépôt des statuts de l'association
- Signature de la convention avec la commune de Heugas et avec les propriétaires privés
- Ouverture du compte bancaire
- Prise du contrat d'assurance
- Mise en place de la comptabilité

L'association se donne pour objectif que le terrain soit opérationnel pour fin mai 2017 et le Président annonce la tenue d'un premier Conseil d'Administration, début décembre et où seront invités tous les membres de l'association, dont l'objet principal sera la définition de l'ensemble des tâches à effectuer et la création des groupes de travail en charge de ces tâches.

L'ordre du jour de l'assemblée générale constitutive étant épuisé et aucune prise de parole n'étant formulée, le Président lève la séance.

Procès-verbal rédigé le 6 novembre 2016.

LE SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION
Pascal DUSSAUT

LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION
Jacques ALVAREZ